

OBJET ACHAT DE PRODUITS DE VOIRIE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 2, 3, 4, 5 ET 6

**AUTORISATION DE LANCER UNE NOUVELLE CONSULTATION
POUR LE LOT 1 DECLARE INFRUCTUEUX
ET DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT**

La Commune doit procéder à l'achat de produits de voirie pour les services municipaux, dans le cadre de sa mission d'entretien et d'extension des voiries communales.

L'objet du marché étant clairement défini, il importe de déterminer les caractéristiques de la prestations (nature et étendue du besoin), afin d'envisager le mode de passation du marché, ainsi que l'allotissement appropriés.

Le mode de dévolution

L'acquisition des produits diffère selon la nature et l'urgence des interventions à effectuer (bordures de trottoirs, nids de poule, élargissement de voies). Celles-ci sont effectuées dans le cadre de travaux d'entretien suite aux intempéries (cyclones, fortes pluies) et/ ou suite aux dégradations dues à l'augmentation du trafic routier sur le segment concerné.

La détermination du rythme du besoin ne peut être établie à l'avance, dans la mesure où les interventions des services municipaux s'effectuent en fonction de l'état du réseau routier communal.

Par conséquent, c'est le marché à bons de commande qui permet en l'espèce de répondre aux attentes de la Commune et des administrés.

L'allotissement

Le Code des Marchés Publics, précise que lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, les conditions d'allotissement dépendent du caractère spécifique des produits concernés, ainsi que de leurs destinations (couches de fondations, enduits superficiels, sable...) et des objectifs économiques recherchés.

C'est pourquoi, le marché a été décomposé en 6 Lots, pouvant donner lieu chacun à un marché distinct, conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics.

LOT	INTITULE	QUANTITE MOYENNE (en tonne)	
		Minimale	Maximale
1	Graves couche de fondation pour chaussée 0/20 0/30 0/80	1000 2500 100	3500 5000 400

LOT	INTITULE	QUANTITE MOYENNE (en tonne)	
		Minimale	Maximale
2	Granulat pour enduit superficiel 4/6 lavé 6/10 lavé	1000 600	2000 1200
3	Sable Sable de rivière (0/5) Sable 0,3 roulé lavé	1000 1000	2000 3000
4	Enrobé Enrobé à froid 4/6 Enrobé à chaud	100 500	500 1500
5	Béton fibre B25 TP - Classe 2A - dosage 350 kg/m³ mini Secteur I Secteur II	30 300	100 600
6	Emulsion	300	600

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2007, il sera ensuite reconductible annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

L'estimation globale des fournitures est de 750 000,00 € TTC euros maximum par an.

Les crédits nécessaires sont prévus aux chapitres 23 et 011 et articles 2315 et 60633.

Lors de sa réunion du 6 juin 2007, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré infructueux le Lot 1 et a demandé sa relance en appel d'offres. Elle a proposé le classement suivant pour les autres Lots :

- Lot 2 1° HOLCIM
- Lot 3 1° HOLCIM 2° OUEST CONCASSAGE
- Lot 4 1° GTOI
- Lot 5 1° HOLCIM 2° GTOI 3° OUEST CONCASSAGE
- Lot 6 1° GTOI 2° MOUSSEAU 3° OUEST CONCASSAGE

Après vérification de la situation fiscale et sociale des sociétés classées en 1ère position par la CAO, le marché est attribué à la SOCIETE HOLCIM pour les Lots 2, 3, 5 et la SOCIETE GTOI pour les lots 4-6.

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte du lancement de la procédure ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics),
- décomposition en 6 lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct ;

- marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque Lot ;
 - durée : année civile 2007 avec possibilité de reconduire le marché 3 fois ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 250 000,00 € mini et 750 000,00 € maxi ;
- 3° de m'autoriser à signer les marchés avec HOLCIM pour les Lots 2, 3, 5 et GTOI pour les Lots 4, 6 retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2007 ;
- 4° d'autoriser une nouvelle consultation pour le Lot 1, déclaré infructueux par la CAO ;
- 5° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour le Lot 1, comme suit :
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
 - lot unique ;
 - marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale ;
 - durée : année civile 2007 avec possibilité de reconduire le marché 3 fois ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 50 000,00 € mini et 150 000,00 € maxi (les crédits définitifs seront inscrits au BP 2007, aux chapitres 23 et 011 et articles 2315 et 60633) ;
- 6° de m'autoriser à signer le marché pour le Lot 1 avec le candidat qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


René-Paul VICTORIA

OBJET ACHAT DE PRODUITS DE VOIRIE

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 2, 3, 4, 5 ET 6

**AUTORISATION DE LANCER UNE NOUVELLE CONSULTATION
POUR LE LOT 1 DECLARE INFRACTUEUX
ET DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juin 2007 ;

Considérant les crédits inscrits sous les chapitres 23 et 011, et articles 2315 et 60633 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-38 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de produits de voirie

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec HOLCIM pour les Lots 2, 3, 5 et GTOI pour les Lots 4 et 6 retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2007.

ARTICLE 4

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour le Lot 1 de fourniture de produits de voirie.

ARTICLE 5

Autorise le lancement de la consultation.

ARTICLE 6

Autorise le Député-Maire à passer le marché pour le Lot 1 avec le fournisseur qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2007



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : FOURNITURE DE PRODUITS DE VOIRIE

Date de la réunion de la Commission : 06 juin 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre titulaire	✓	
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre titulaire		
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre titulaire		
M. LAURET Antoine-Henri	Conseiller municipal	Membre titulaire	✓	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre titulaire		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Adjoint au Maire	Membre supplé.	✓	
Monsieur PONIN-BALLOM Gino	Adjoint au Maire	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Adjoint au Maire	Membre supplé.		
Monsieur FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			
M. Briant	Receveur Municipal		✓	

I. RAPPEL

La Commune doit procéder à l'achat de produits de voirie pour les services municipaux, dans le cadre de sa mission d'entretien et d'extension des voiries communales, suite aux intempéries (cyclones, fortes pluies) et/ou suite aux dégradations dues à l'augmentation du trafic routier sur le segment concerné.

Ce marché est établi sur la base d'une quantité mini et maxi, décomposé en 6 lots.

LOT	INTITULE	QUANTITE MOYENNE (en tonne)	
		Minimale	Maximale
1	Graves couche de fondation pour chaussée		
	0/20	1000	3500
	0/30	2500	5000
	0/80	100	400
2	Granulat pour enduit superficiel	Minimale	Maximale
	4/6 lavé	1000	2000
	6/10 lavé	600	1200
3	Sable	Minimale	Maximale
	Sable de rivière (0/5)	1000	2000
	Sable 0,3 roulé lavé	1000	3000
4	Enrobé	Minimale	Maximale
	Enrobé à froid 4/6	100	500
	Enrobé à chaud	500	1500
5	Béton fibre B25 TP – Classe 2A – dosage 350 kg/m3 mini	Minimale	Maximale
	Secteur I	30	100
	Secteur II	300	600
6	Emulsion	Minimale	Maximale
		300	600

ESTIMATION PREVISIONELLE :

L'estimation prévisionnelle est de 275.000,00 € mini TTC
600.000,00 € maxi TTC

DUREE DU MARCHE

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2007 avec possibilité de le reconduire 3 fois.

COMPTE-RENDU DE LA PROCEDURE

Date d'envoi de l'AAPC : 08 mars 2007
Date de remise des offres : 30 avril 2007
Date d'ouverture des candidatures : 09 mai 2007
Date d'ouverture des offres : 16 mai 2007
Date de la décision : 06 juin 2007

Nombre de plis reçus : 4
Nombre de plis ouverts : 4
Nombre de plis recevables : 4

La CAO décide de classer les offres comme suit :

Lot 1 – GRAVES

De déclarer le lot infructueux et autoriser sa relance en : *AO*

Lot 2 – GRANULATS

1- HOLCIM

L'offre de la Société OUEST CONCASSAGE n'est pas classée en raison du coût global élevé

Lot 3 – SABLE

1- HOLCIM

2- OUEST CONCASSAGE

Lot 4 – ENROBES

1- GTOI

L'offre de la Société OUEST CONCASSAGE n'est pas classée en raison du coût global élevé

LOT 5 – BETON

1- HOLCIM

2- GTOI

3- OUEST CONCASSAGE

LOT 6 – EMULSION

1- GTOI

2- MOUSSEAU

3- OUEST CONCASSAGE

Le Président



D. FOURNEL

Les membres à voix délibérative

N. LAURET

J.C. PAYET

E. Hoarau
D. POUY

A.H. LAURET

E. HOARAU

Les membres à voix consultative

M. DRIAND
Comptable Public

M.
DDCCRF

Les membres à voix délibérative (suppléants)